

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 MAI 2016  
N°44/2016

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE DEUX MAI**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

**PROCURATIONS** : CAILLAT G. à RIOU M., CHAIB J. à NIVON J., KOENIG S. à MANTONNIER D., MENDEZ M. à DIETRICH F., ZANNI B. à MILET F.

**EXCUSE** : ZABONI S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION DE  
DEFENSE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT – ADICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association ADICE pour financer les droits de diffusion des documentaires projetés à l'occasion du festival international du film nature et environnement le 25 mars dernier,

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 16 mars 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission des services à la population en date du 6 avril 2016 ;

Le rapporteur, Madame Joëlle CERONI, propose au Conseil municipal

- D'allouer à l'association ADICE une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 Euros
- De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2016
- De CHARGER le maire de l'exécution de la présente délibération

J. L. CATTANI, en tant que membre de l'association, n'a pas pris part au vote.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**ALLOUE** à l'association ADICE une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 Euros.

**DECIDE** de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2016.

**CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 9 mai 2016.

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

